



**Métropole
du Grand Paris**

**DECISION MODIFICATIVE
N°1 – 2022**

Rapport de présentation

Une section de fonctionnement bénéficiant d'une moindre baisse de recettes	3
Une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement en décision modificative (+3,9%)	3
1- L'accélération de certaines politiques justifie des ajustements des crédits d'intervention (+2,1 M€)	3
2- Les dépenses de fonctionnement courant sont ajustées (+0,9 M€)	3
Une moindre baisse conjoncturelle des recettes.....	3
1- Le produit des impôts et taxes progresse de 21,7 M€ en DM1 mais affiche un solde de - 28,9 M€ par rapport à la réalisation de 2021	4
2- Les dotations de l'Etat restent stables (-0,2 M€) quand les dotations d'équilibre versées par les EPT sont revues à la baisse (-1,3 M€).....	4
Un autofinancement de 17,3 M€ permettant d'abonder la section d'investissement du budget 2022 et d'anticiper les besoins du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	4
Déployer les projets métropolitains : +3,9 M€ pour les opérations d'aménagement et l'environnement.....	5
Renforcer le Fonds des équipements structurants : +3,2 M€.....	5
Le report des travaux du nouveau siège en 2023 (-1,7 M€ nets)	5

Une section de fonctionnement bénéficiant d'une moindre baisse de recettes

Si les recettes de fonctionnement progressent en décision modificative, elles demeurent structurellement à la baisse par rapport au compte administratif 2021. La prudence est ainsi de mise sur l'évolution des dépenses.

Une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement en décision modificative (+3,9%)

- 1- L'accélération de certaines politiques justifie des ajustements des crédits d'intervention (+2,1 M€)

Une accélération de l'action métropolitaine en matière de culture, de sport et de santé (+1,3 M€)

Plusieurs ajustements sont opérés pour permettre à la Métropole de poursuivre sa montée en puissance sur des champs d'intervention nouvellement investis. Il s'agit notamment de prévoir les crédits pour participer pleinement à la dynamique de l'olympiade culturelle et à celle de la coupe du monde de rugby (+1,1 M€). Il est également procédé à des écritures neutres en dépenses (+0,1 M€) et en recettes (+0,1 M€) au titre du Fonds de Dotation Impact 2024 pour prendre en compte le montage intégrant un abondement de Paris 2024.

Des ajustements pour renforcer l'action locale et partenariale (+0,8 M€)

Il s'agit notamment de préparer un nouvel acte du partenariat de l'Axe Seine à horizon fin 2022 (+0,1 M€) et de renforcer les impératifs de construction durable par divers partenariats dans le cadre des projets Inventons la Métropole du Grand Paris (+0,1 M€). Les crédits correspondant à l'aide d'urgence apportée à la population de Kiev, décidée en juillet 2022 à l'unanimité par le Conseil Métropolitain, sont inscrits en DM1 (+0,5 M€).

- 2- Les dépenses de fonctionnement courant sont ajustées (+0,9 M€)

Les charges de personnel augmentent de 0,5 M€

La hausse tient principalement à l'augmentation du point d'indice à l'été 2022 et à l'accélération de certains processus de recrutement par rapport à la projection du budget primitif, toujours conformément au tableau des emplois en vigueur.

La faible évolution des frais de siège et autres charges courantes (+0,4 M€)

Des inscriptions sont prévues pour couvrir principalement l'évolution des charges d'emprunt estimées au budget primitif, en lien avec l'augmentation des taux (+0,2 M€). Les frais de siège et de communication évoluent marginalement (+0,1 M€ par poste).

Une moindre baisse conjoncturelle des recettes

La DM1 prend acte des notifications de dotations et de fiscalité (dont CVAE) reçues depuis l'élaboration du budget primitif adopté début avril.

L'augmentation du total des recettes de la DM1 s'élève à +20,3 M€ et correspond principalement à une moindre baisse du produit de la CVAE. La Métropole reste toutefois en déséquilibre financier en 2022, du fait d'une diminution par rapport à 2021 de la CVAE de -27 M€ et de la Dotation de Compensation de la Part Salaires (DCPS) de -23 M€.

La Métropole doit faire face, sur la seule année 2022, à un déficit de -210 M€ au titre du rôle amortisseur qu'elle assume et que la dynamique de CVAE ne peut absorber du fait de la baisse en 2022 de cette dernière, laquelle n'est pas compensée par la fraction de CFE perçue (+19 M€).

- 1- Le produit des impôts et taxes progresse de 21,7 M€ en DM1 mais affiche un solde de - 28,9 M€ par rapport à la réalisation de 2021

La notification des produits fiscaux définitifs fait apparaître une augmentation de 21,7 M€ par rapport au montant inscrit au budget primitif 2022.

La CVAE connaît une moindre baisse par rapport à la notification prévisionnelle de novembre 2021 sur laquelle s'est fondé le budget primitif (+23,7 M€), tandis que la TASCOT diminue de 2,1 M€. Rappelons toutefois que la variation de la CVAE entre 2021 et 2022 reste fortement négative : baisse de 2,1% soit -26,6 M€.

- 2- Les dotations de l'Etat restent stables (-0,2 M€) quand les dotations d'équilibre versées par les EPT sont revues à la baisse (-1,3 M€)

Les estimations réalisées au budget primitif se sont révélées proches des notifications définitives de dotations intervenues en avril. La dotation d'intercommunalité connaît une légère hausse (+0,1 M€), partagée avec les EPT. La baisse de la DCPS est légèrement supérieure à celle estimée (-0,3 M€), soit un total de -23,3 M€ de diminution supplémentaire assumée par la Métropole en 2022 par rapport à 2021 au titre de la DCPS. Il s'ensuit une écriture en décision modificative limitée à -0,2 M€.

La variation des dotations d'équilibre de -1,3 M€ s'explique principalement par la communication par l'Etat en juin de données prévisionnelles de CFE 2022 moindres qu'estimées pour le budget primitif (- 1,1 M€ de reversement de dynamique en DM1) et la prise en compte de l'augmentation de la population dans le montant de dotation d'intercommunalité reversé aux EPT (-0,2 M€).

Un autofinancement de 17,3 M€ permettant d'abonder la section d'investissement du budget 2022 et d'anticiper les besoins du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élève à 17,3 M€. Il permet d'abonder la section d'investissement de la DM1 (+8,8 M€). La DM1 présente ainsi un excédent de près de 8,5 M€ en prévision des investissements déjà engagés en autorisations de programme. Un ajustement des autorisations de programme à hauteur de 13,6 M€ est prévu par une délibération dédiée en parallèle de la présente décision modificative - la Métropole adopte par exemple une nouvelle autorisation de programme (AP) pour permettre de participer en investissement au soutien de la ville de Kiev, au sein de laquelle l'opération relative à la construction du pont Obolon est créée et dotée de 500 000 €.

L'autofinancement sera tout à la fois mobilisé pour couvrir l'exercice des politiques publiques de la Métropole (coûts supplémentaires relatifs aux opérations d'investissement) et réabonder les dispositifs de soutien aux investissements locaux, diminuer le volume d'emprunt prévu au budget primitif et dégager un excédent pour financer le PPI.

Déployer les projets métropolitains : +3,9 M€ pour les opérations d'aménagement et l'environnement

En matière d'aménagement, les crédits correspondant à l'entrée au capital de la société d'économie mixte SEQUANO et à la création de la société publique locale SEQUANO (1,6 M€), approuvées en juillet par le Conseil Métropolitain sont inscrits lors de la DM1. S'y ajoute notamment la réalisation anticipée de travaux sur la ZAC Plaine Saulnier (+0,3 M€, sans modification du total de l'AP).

En matière d'environnement, compte tenu des besoins accrus de développement du parc de véhicules propres en lien avec le déploiement de la Zone à Faibles Emissions, la Métropole renforce sa prise en charge du dispositif Métropole Roule Propre (+2 M€). Des crédits de paiement supplémentaires sont par ailleurs inscrits pour 2022 sur deux projets de lutte contre la pollution sonore (+0,2 M€) et des crédits déjà inscrits en AP sont avancés en 2022 pour commencer le financement du projet du Parc des Hauteurs sur le territoire de l'EPT Est Ensemble (+0,2 M€).

A la marge, certains crédits de paiement initialement prévus en 2022 sont reportés à 2023, principalement pour la poursuite des études liées au système d'endiguement métropolitain (-0,5 M€).

Renforcer le Fonds des équipements structurants : +3,2 M€

Dans le cadre du Fonds des équipements structurants, le Conseil Métropolitain a décidé en avril 2022 de financer la construction du Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISME) à Bobigny, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, à hauteur de 13 M€. Compte tenu de l'avancée du projet, un premier versement est prévu dès 2022 à hauteur de 3,2 M€, nécessitant l'inscription des crédits de paiement lors de la DM1.

Le report des travaux du nouveau siège en 2023 (-1,7 M€ nets)

Le nouveau calendrier d'installation dans le futur siège de la Métropole entraîne le report des travaux à 2023. Il s'ensuit que les crédits de paiement 2022 en dépenses (-4,6 M€) et en recettes (-2,9 M€) correspondant à la conversion en remboursement de travaux d'une partie de la franchise de loyers négociée par la Métropole dans le bail) sont reportés à 2023.

Un besoin d'emprunt revu à la baisse (-3,4 M€)

L'excédent dégagé en fonctionnement permet de réduire de 3,4 M€ la ligne d'emprunt prévue au budget primitif (12,4 M€ pour rappel). La mobilisation de 9 M€ est ainsi prévue en 2022 au titre de l'aqua-prêt contracté avec la Banque des Territoires pour financer les investissements dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Un excédent de 8,5 M€ en prévision des incertitudes sur les recettes 2023 et des besoins du Plan Pluriannuel d'Investissement

La gestion budgétaire prudente de la Métropole au regard d'une part des nombreuses incertitudes pesant en 2023 tant sur ses recettes (suppression de la CVAE, évolutions du circuit financier métropolitain, poursuite de la baisse des dotations) que ses dépenses (énergie, surcoût des travaux lié aux tensions sur les matières premières et les approvisionnements etc.), et au regard d'autre part des engagements pluriannuels déjà pris, permet de dégager un excédent de près de 8,5 M€.

Après ajustement des AP par la délibération soumise au Conseil Métropolitain en parallèle de la DM1, le total des dépenses nettes en AP s'élèvera à 544 M€.

DECISION MODIFICATIVE N°1-EXERCICE 2022-METROPOLE DU GRAND PARIS

(mouvements réels en millions d'euros)

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM1	Total budget 2022
Frais de siège	7,7	0,1	7,8
Charges de personnel	9,9	0,5	10,4
Fonctionnement du Conseil Métropolitain	4,6		4,6
Communication	1,1	0,1	1,2
Charges financières	0,3	0,2	0,5
Taxe sur les paris hippiques (versement partiel)			0,0
Dépenses imprévues	0,5		0,5
Total des dépenses de fonctionnement courant	24,1	0,9	25,0

Inventons la Métropole du Grand Paris	4,2	0,1	4,4
Politique de l'énergie (hors SARE)	1,9		1,9
Politique de l'air	2,0		2,0
Lutte contre les nuisances sonores	0,4		0,4
Mobilité durable	7,2		7,2
Valorisation du patrimoine naturel et paysager	1,4		1,4
GEMAPI	9,5		9,5
Autres actions	0,4		0,4
Environnement	22,6	0,0	22,6
Programme SARE (Agences locales de Fénergies)	5,5		5,5
Programme SARE (MGP)	1,8		1,8
Programme SARE	7,3	0,0	7,3
Plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat (PMHH)	0,3		0,3
Opérations ORCOD-RHI	0,2		0,2
Nuit de la solidarité	0,2		0,2
Autres actions en matière d'habitat (hors SARE)	0,1		0,1
Habitat-Logement	0,9	0,0	0,9
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,1		0,1
Système d'information géographique (SIG)	0,1		0,1
Opérations d'aménagement	4,6		4,6
Agences d'urbanisme	1,2		1,2
EPL Paris la Défense	1,0		1,0
Aménagement	7,0	0,0	7,0
CODEV	0,1		0,1
Economie circulaire	1,2		1,2
Economie de proximité			
dont Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	1,4		1,4
Logistique	0,5		0,5
Economie de l'immobilier	0,2		0,2
Innovation	1,4		1,4
Attractivité internationale	0,9		0,9
Numérique	2,8		2,8
dont Fonds métropolitain pour l'innovation numérique (FMIN)			
Culture	1,1	1,0	2,1
Tourisme	0,5		0,5
Développement économique et culturel	10,0	1,0	11,0
Manifestations sportives	0,7	0,2	0,9
Développement de la pratique sportive	0,4		0,4
Santé	0,1	0,1	0,1
Sport et santé	1,1	0,3	1,4
Coopération territoriale	0,7	0,2	0,9
Subvention attribuée à la Ville de Kiev		0,5	0,5
Coopération territoriale	0,7	0,7	1,4
Total des dépenses d'intervention	53,9	2,1	56,0

Attributions de compensation	3371,7		3371,7
Dotations d'équilibre (versement trop perçu 2021)	0,8	0,0	0,8
Total des reversements aux communes	3372,5	0,0	3372,5

Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice **3450,5** **3,0** **3453,5**

Restes à réaliser N-1 **9,6** **9,6**

Total des dépenses réelles de fonctionnement (B) **3460,1** **3,0** **3463,2**

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (A)-(B) *126,1* *17,3* *143,4*

* Une commune, membre d'un EPCI préexistant, a une attribution de compensation "négative" (179 k€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	DM1	Total budget 2022
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	1210,6	23,7	1234,3
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	47,1	-2,1	45,0
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	27,8	0,0	27,9
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TFNB)	4,0	0,1	4,1
Taxe GEMAPI	3,0		3,0
Taxe sur les paris hippiques	0,4	0,0	0,4
Total des impôts et taxes	1293,0	21,7	1314,7

Dotations d'intercommunalité (DI)	137,7	0,1	137,8
Dotations de compensation de la part salaires (DCPS)	1037,4	-0,3	1037,1
DGF	1175,1	-0,2	1174,9
Dotations d'équilibre versées par les EPT (dont versement CFE = 20 M€)	953,1	-1,3	951,8
Reversements EPT vers MGP	953,1	-1,3	951,8

GEMAPI-contributions des départements **2,9** **2,9**

Financement programme SARE **4,6** **4,6**

Divers cofinancements **2,2** **0,1** **2,3**

Total dotations et cofinancements **2137,9** **-1,5** **2136,4**

Attribution de compensation* 0,2 0,2

Total des reversements par les communes **0,2** **0,0** **0,2**

Total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice **3431,0** **20,3** **3451,3**

Excédent de fonctionnement N-1 reporté **155,2** **155,2**

Total des recettes réelles de fonctionnement (A) **3586,2** **20,3** **3606,5**

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM1	Total budget 2022
Fonds d'investissement métropolitain	20,0		20,0
Fonds infrastructures et équipements structurants	15,5	3,2	18,7
Plan Vélo	5,0		5,0
Fonds résilience Ile-de-France			0,0
Soutien aux investissements locaux	40,5	3,2	43,7
Réouverture de la Bièvre	1,1		1,1
EPTB Seine Grands Lacs (Casier pilote de la Bassée...)	10,1		10,1
Renaturation de l'Yerres	1,5		1,5
Vallon du Sausset	1,0		1,0
Redécouverte de la Veille mer	0,5		0,5
Système d'endiguement et berges	3,3	-0,5	2,8
Fonds intempéries	0,5	0,1	0,6
Autres opérations	1,1		1,1
GEMAPI	19,2	-0,4	18,8
Participation Coopérative carbone	0,5		0,5
Participation SEM Axe Seine Energie	0,5		0,5
Résorption des points noirs bruit ferroviaires	3,3	0,2	3,4
Zone à Faibles Emissions (ZFE)	0,5		0,5
Métropole Roule Propre	8,5	2,0	10,5
Fonds Nature 2050	1,5		1,5
Valorisation du patrimoine naturel	0,2	0,2	0,4
Environnement (hors GEMAPI)	15,0	2,4	17,4
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,4	0,1	0,5
Système d'information géographique (SIG)	0,3	-0,2	0,1
Opérations d'aménagement	19,0	0,3	19,4
Opérateurs d'aménagement		1,6	1,6
Centre Aquatique Olympique	99,2		99,2
Plan Piscine "Héritage 2024"	1,7		1,7
Contribution EPL Paris la Défense	1,8		1,8
Participation SPLA Noisy-Est			0,0
Aménagement	122,4	1,9	124,3
Soutien aux copropriétés dégradées	0,4		0,4
Logements adaptés	0,2		0,2
Habitat-Logement	0,6	0,0	0,6
Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	4,8		4,8
Projets d'aménagement touristique	0,3		0,3
Pavillon temporaire - Biennale d'architecture de Versailles	0,5	0,0	0,5
Participation SOGARIS	10,0		10,0
Participation Foncière commerce	15,0		15,0
Développement économique et culturel	30,6	0,0	30,6
Fonds métropolitain pour l'innovation numérique (FMIN)	0,6		0,6
Plateformes et données numériques	0,0		0,0
Numérique	0,6	0,0	0,6
Informatique (dont site internet)	0,9	-0,3	0,7
Travaux d'aménagement et équipements du siège	5,2	-4,3	0,9
Fonctions supports	6,1	-4,6	1,6
Dépenses imprévues	0,5		0,5
Autres dépenses	0,5	0,0	0,5
Total des dépenses réelles d'investissement de l'exercice	235,5	2,5	238,0
Restes à réaliser N-1	6,7		6,7
Total des dépenses réelles d'investissement	242,2	2,5	244,7
TOTAL DEPENSES	3702,4	5,5	3707,9

Excédent d'investissement

8,5

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	DM1	Total budget 2022
Emprunt	12,4	-3,4	9,0
Opérations d'aménagement	1,0		1,0
Centre Aquatique Olympique	77,6		77,6
Remboursement travaux d'aménagement	2,9	-2,9	0,0
FCTVA	2,6		2,6
Autres recettes			
Total des recettes réelles d'investissement de l'exercice	96,5	- 6,3	90,2
Excédent d'investissement n-1 reporté	19,6		19,6
Total des recettes réelles d'investissement	116,1	- 6,3	109,8
TOTAL RECETTES	3702,4	14,0	3716,3